

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : Commune de St Hilaire des Loges
Rue Charles Fradin
85240 SAINT HILAIRE DES LOGES

2 - Mode de passation du marché : Procédure adaptée (art L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique)

3 - Objet du marché : Création d'écluses au Village d'Arty à SAINT HILAIRE DES LOGES
Travaux de voirie

4 - Dossier à retirer : Téléchargeable gratuitement sur le site www.marches-securises.fr

6 - Date limite de remise des offres : Le vendredi 19 septembre 2025 à 12h30

7 - Lieu de remise des offres : Par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr

8 - Critères de jugement des offres : Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation (Valeur technique de l'offre : 60 % – Prix de l'offre : 40 %). Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mener s'il le juge nécessaire, une négociation avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les meilleures issues du premier classement.

9 - Justificatifs à produire : justificatifs visés aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

10 - Délai de validité des offres : 120 jours

11 - Renseignements techniques : via la plateforme www.marches-securises.fr

12 - Date d'envoi à la publication : Le 18 août 2025